

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets** et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maire d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessous. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Alsace dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront plus bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace  
9, place Kléber  
67000 Strasbourg  
03 88 22 32 15  
alsace@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



## COMMUNE DE WERENTZHOUSE

10 rue de Fislis  
68480 Werentzhouse  
03 89 40 42 34  
mairie@werentzhouse.fr

## NOS PARTENAIRES



*Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

**La croix de cimetière  
de Werentzhouse**



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

Nommée **Weerenshusen** en 1299, la localité fait alors partie de la mairie de **Bouxwiller**, dans le comté de **Ferrette**. De nombreux couvents y possèdent des biens.

La croix de cimetière est indissociable du patrimoine de Weerentzhouse depuis son **édification en 1859**. Située dans l'ancien carré, elle est en grès, enduite par endroits de béton. L'édifice a une hauteur d'environ 6m et est constitué d'un socle, d'une croix, d'un Christ et d'une Vierge à ses pieds.

Il semble que cette croix ait été mise en place au cimetière lorsque ce dernier a été transféré à l'extérieur de l'agglomération. Auparavant, le cimetière entourait la chapelle Saint-Wendelin, située au cœur du village, détruite pour y ériger la nouvelle église.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Aujourd'hui, l'ensemble apparaît détérioré, principalement à cause des aléas climatiques.

La statue du Christ est fissurée et en très mauvais état. Le socle paraît posé de manière aléatoire et ses inscriptions sont illisibles car en partie effacées. Une plaque qui était fixée sur la croix est tombée et est endommagée. Le monument nécessite un programme complet de confortation et de rénovation.

L'ensemble sera déposé en atelier pour une réfection totale des pierres, des statues et du socle. Les inscriptions seront restaurées et la Croix sera réinstallée sur une nouvelle fondation.

Afin de financer cette importante restauration, la commune fait appel à la Fondation pour organiser l'appel aux dons. Grâce à cette souscription, vous pouvez apporter votre soutien à la conservation de notre patrimoine.

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Montant des travaux  | 13 381 €   |
| Objectif de collecte | 5 000 €    |
| Debut des travaux    | Avril 2020 |



Crucifix photos © Commune de Weerentzhouse

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

**La croix de cimetière de Weerentzhouse**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse le pari restant, à la charge du porteur de projet, ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/63111](http://www.fondation-patrimoine.org/63111)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**

**La croix de cimetière de Weerentzhouse**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et élablé à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

### ► de bénéficiaire d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

### Exemples de dons

|  | 50 €   | 200 € | 500 € |
|--|--------|-------|-------|
| <b>Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu</b>  | 17 €   | 68 €  | 170 € |
| <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>  |        |       |       |
| <b>Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière</b>   | 12,5 € | 50 €  | 125 € |
| <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small> |        |       |       |
| <b>Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés</b>   | 20 €   | 80 €  | 200 € |
| <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>  |        |       |       |

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre